NATIONS
UNIES

E

Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

ENERGY/GE.4/2005/2
30 août 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Groupe spécial d'experts sur le méthane provenant
des mines de charbon
Équipe spéciale des avantages économiques découlant
de l'amélioration de la sécurité dans les mines de charbon
grâce à l'extraction et l'exploitation du méthane de ces mines

Première session, 29 avril 2005

RAPPORT

I. PARTICIPATION

1. Ont participé à la première session de l'Équipe spéciale des avantages économiques découlant de l'amélioration de la sécurité dans les mines de charbon grâce à l'extraction et l'exploitation du méthane de ces mines, tenue le 29 avril 2005, les représentants des pays membres de la CEE ci-après: Allemagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Kazakhstan, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie et Ukraine.

2. Des représentants de l'Australie et de la Chine y ont participé en vertu de l'article 11 du mandat de la Commission.

3. L'Organisation internationale du Travail (OIT) était représentée.

Note: Les textes de tous les documents et de tous les exposés présentés à la réunion sont disponibles sur le site Web de la CEE: http://www.unece.org/ie/se/coal/cmm.html

GE.05-31991 (F) 211005 251005

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
(point 1 de l'ordre du jour)

4. L'ordre du jour provisoire, publié sous la cote ENERGY/GE.4/2005/1, a été adopté.

5. La réunion a examiné diverses propositions concernant le nom qui conviendrait le mieux pour l'Équipe spéciale et, après un long débat, a décidé que le nom suivant devrait être retenu en anglais: «Task Force on Economic Benefits of Improving Mine Safety through Extraction and Use of Coal Mine Methane» (Équipe spéciale des avantages économiques découlant de l'amélioration de la sécurité dans les mines de charbon grâce à l'extraction et l'exploitation du méthane de ces mines).

III. ÉLECTION DU BUREAU
(point 2 de l'ordre du jour)

6. Les résultats de l'élection du bureau ont été les suivants: M. Raymond Pilcher (États-Unis d'Amérique) a été élu Président et M. Grigoriy Prezent (Kazakhstan) a été élu Vice-Président.

IV. MEMBRES DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE
(point 3 de l'ordre du jour)

7. Le Président a indiqué que les personnes suivantes étaient excusées: M. Thomas Breheny (UK Coal, Royaume-Uni), M. Steve Marler (Ministère du travail, États-Unis), M. Hiroaki Hirasawa (JCOAL, Japon) et M. DAC PHUNG MANH (Institute of Mining Science and Technology, Viet Nam). Il a confirmé qu'elles avaient toutes exprimé le désir de devenir membres de l'Équipe spéciale.

8. La réunion a examiné la question de la composition de l'Équipe spéciale. Il a été convenu que, pour pouvoir obtenir des résultats appréciables, il était important que les milieux universitaires, le secteur privé et les organismes chargés des réglementations, notamment les assureurs, les investisseurs et les vendeurs, soient représentés de manière appropriée.

9. Le représentant de l'OIT a confirmé qu'il souhaitait devenir membre de l'Équipe spéciale et que son organisation appuyait pleinement les objectifs du groupe parce que la question de l'amélioration de la sécurité dans les mines était aussi inscrite à son ordre du jour et qu'il y avait donc manifestement un certain nombre de domaines où des synergies pouvaient être exploitées.

10. Le représentant de l'OIT a présenté un résumé des activités menées par son organisation dans le domaine de la santé et de la sécurité dans le secteur minier, en mentionnant notamment ses codes de pratiques et manuels pertinents.

11. Le représentant de l'OIT a appelé l'attention sur le Code de l'OIT sur la sécurité et l'hygiène dans les mines de charbon (1985) et a indiqué qu'il serait mis à jour en 2006. Il a invité l'Équipe spéciale à contribuer à l'établissement du texte révisé.

12. La réunion

i) A pris note avec satisfaction de l'appui offert par le représentant de l'OIT ainsi que des informations fournies sur les activités de cette organisation;

ii) A demandé que le texte du Code de l'OIT sur la sécurité et l'hygiène dans les mines de charbon (1985) soit distribué aux membres de l'Équipe spéciale;

iii) Est convenue de la nécessité de faire en sorte que les milieux universitaires, le secteur privé et les organismes chargés des réglementations soient correctement représentés et a demandé à cette fin l'aide des membres de l'Équipe spéciale existante.

V. MANDAT
(point 4 de l'ordre du jour)

13. La réunion a estimé qu'il importait que l'Équipe spéciale ait un mandat concis qui serve de guide général pour orienter ses travaux et activités.

14. Le projet de mandat élaboré durant la réunion est annexé au présent rapport et sera adopté à la prochaine session.

VI. OBJECTIFS ET PRIORITÉS
(point 5 de l'ordre du jour)

15. La réunion a examiné en détail les objectifs et priorités à court et long termes de l'Équipe spéciale.

16. Les objectifs essentiels ci-après ont été retenus:

i) Dynamisme des membres

La nécessité de disposer de membres dynamiques a été mise en relief comme l'une des priorités initiales essentielles. On a en particulier souligné combien il importait que l'Équipe compte parmi ses membres des exploitants de mines de charbon et divers pays se sont engagés à cet effet à contacter leurs exploitants nationaux et leurs associations nationales pour le charbon.

ii) Élaboration, sur la base d'une série d'études de cas, de directives ONU sur les moyens d'éviter les explosions dans les mines et de réduire au minimum leurs effets

a) Études de cas

La réunion a examiné en détail la question de l'élaboration d'une telle série d'études de cas. Ces études présenteraient par exemple des exemples concrets de mines de charbon et serviraient à illustrer toute la gamme de conditions que l'on peut rencontrer dans des mines grisouteuses et les technologies qui ont été appliquées, à faire comprendre quelles sont les technologies qui fonctionnent le mieux dans telle ou telle condition et, dans le cas d'un accident ou d'une explosion, quels sont leurs effets sociaux et économiques. Cet ensemble d'études de cas permettrait alors de repérer les pratiques qui sont économiquement et socialement avantageuses pour les mines grisouteuses. On a alors suggéré qu'il serait utile d'établir un cadre pour les études de cas de manière à veiller à ce que toutes les informations requises soient

incluses et traitées par ceux qui y contribueraient. Le Président, en collaboration avec le secrétariat, s'est engagé à préparer un tel cadre dès que possible.

b) Directives ONU sur les moyens d'éviter les explosions dans les mines et d'en réduire au minimum les effets

La réunion a examiné l'utilité et l'intérêt d'établir un ensemble de directives ONU juridiquement non contraignantes sur les moyens d'éviter les explosions dans les mines et d'en réduire au minimum les effets. Ces directives seraient rédigées sur la base des informations fournies dans une série d'études de cas et on s'y efforcerait de classer par catégories les expériences faites dans le monde en matière d'activités minières dans des conditions grisouteuses en mettant l'accent sur l'ensemble des pratiques et technologies que l'on peut utilement employer pour accroître à la fois la sécurité et la productivité sur les sites miniers. Il a été souligné que les directives ne devraient pas être exagérément spécifiques ou normatives. La réunion a considéré que la mise au point de directives était un objectif à long terme pour l'Équipe spéciale.

iii) CD-ROM promotionnel

La réunion a débattu de l'intérêt de produire un CD-ROM ou une autre publication électronique pour renforcer la sensibilisation à la question de l'exploitation minière dans des conditions grisouteuses et pour appeler l'attention sur les avantages économiques pouvant découler d'une amélioration de la sécurité dans les mines de charbon grâce à l'extraction et l'exploitation du méthane de ces mines. Il a été suggéré qu'il pourrait être avantageux d'inclure les études de cas et les directives sur un tel CD-ROM. La réunion a reconnu les avantages de l'établissement d'une telle publication électronique et a noté qu'une telle activité nécessiterait des fonds extrabudgétaires.

iv) Ateliers

La réunion a estimé qu'il serait utile d'organiser une série d'ateliers nationaux ou régionaux pour faire mieux comprendre et appliquer les directives.

v) Site Web

La réunion a estimé que l'on donnerait une valeur ajoutée à l'Équipe spéciale en créant une série de pages dédiées sur le site Web de la CEE pour mettre en valeur les travaux du groupe et faire ressortir les avantages de l'extraction et de l'exploitation du méthane des mines de charbon. Le secrétariat s'est engagé à faciliter cette opération.

VII. PROGRAMME DE TRAVAIL
(point 6 de l'ordre du jour)

17. La réunion a examiné et arrêté son programme de travail pour les six mois à venir. Ce programme vise notamment les objectifs suivants:

i) Tenter de cerner les besoins de financement de divers projets que doit réaliser l'Équipe spéciale et établir une liste de donateurs potentiels;

ii) Mettre au point un cadre pour les études de cas et le distribuer aux pays qui ont manifesté leur volonté de réaliser et soumettre une étude. Les premières manifestations d'intérêt à cet égard venaient d'un certain nombre de pays dont les suivants: Australie, Chine, États-Unis, Fédération de Russie et Kazakhstan. L'Allemagne et la Pologne ont aussi indiqué qu'elles étudieraient la possibilité de repérer les organisations qui pourraient souhaiter participer à cette activité.

VIII. QUESTIONS DIVERSES
(point 7 de l'ordre du jour)

18. La réunion a examiné la question de la fréquence des sessions de l'Équipe spéciale. Compte tenu des objectifs ambitieux de l'Équipe spéciale et du niveau des travaux à entreprendre, il a été proposé que l'on s'efforce, dans la mesure du possible, d'organiser deux réunions par an.

19. La réunion a noté que la deuxième session de l'Équipe spéciale se tiendrait à Genève le 14 novembre 2005, immédiatement avant la deuxième session du Groupe spécial d'experts sur le méthane provenant des mines de charbon.

ANNEXE

ÉQUIPE SPÉCIALE DES AVANTAGES ÉCONOMIQUES DÉCOULANT D'UNE AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DANS LES MINES DE CHARBON GRÂCE À L'EXTRACTION ET L'EXPLOITATION DU MÉTHANE DE CES MINES

PROJET DE MANDAT

L'Équipe spéciale a été créée en avril 2005 expressément pour appuyer les activités du Groupe spécial d'experts sur le méthane provenant des mines de charbon dans le domaine de l'amélioration de la sécurité dans les mines grâce à l'extraction et l'exploitation du méthane. L'Équipe spéciale, qui comprendra des experts venant des milieux techniques, des milieux des affaires et des organismes chargés des réglementations, rendra compte de ses activités aux sessions annuelles du Groupe spécial d'experts sur le méthane provenant des mines de charbon.

L'Équipe spéciale s'efforcera:

i) De faire clairement ressortir les avantages économiques de l'exploitation de gisements de charbon grisouteux sur la base de systèmes sûrs d'extraction et d'exploitation du gaz et de faciliter cette tâche en faisant appel à des membres dynamiques provenant des milieux techniques, du milieu des affaires et des organismes chargés des réglementations;

ii) De préparer un certain nombre d'études de cas ciblées qui serviront de base pour élaborer un ensemble de directives ONU sur les moyens d'éviter les explosions dans les mines et d'en réduire au minimum les effets, ainsi que les autres effets du gaz provenant des mines;

iii) De coopérer avec les gouvernements des pays cibles et l'industrie minière mondiale pour concevoir les arguments économiques à présenter en faveur de l'application de mesures d'incitation à accroître l'extraction et l'exploitation du méthane provenant des mines de charbon.